

	Qui est admissible	Montant et où présenter la demande	Notes
Prestations régulières de l'assurance emploi (AE)	<ul style="list-style-type: none"> avez travaillé au moins 420 heures assurables¹ pendant la période de référence² avez perdu involontairement votre emploi³ n'avez pas d'emploi ni revenu pendant au moins 7 jours consécutifs prêt, disposé et apte à travailler cherchez activement un emploi 	<ul style="list-style-type: none"> 55 % de votre salaire normal, jusqu'à 595 \$ par semaine³ dure jusqu'à 45 semaines selon les heures travaillées et le taux de chômage dans votre région présentez une demande en ligne : www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-reguliere/demande.html 	<ol style="list-style-type: none"> Ce changement devrait durer environ un an, jusqu'au 24 septembre 2022. Il s'agit généralement des 52 semaines précédant votre demande. Le 1er janvier 2022, le montant maximum passe de 595 \$ à 638 \$ par semaine.
Prestations de maladie de l'assurance emploi	<ul style="list-style-type: none"> avez travaillé au moins 420 heures assurables pendant la période de référence vos gains hebdomadaires ont baissé de plus de 40 % incapable de travailler car malade, blessé ou en quarantaine,⁴ mais vous pourriez travailler si vous n'aviez pas été malade 	<ul style="list-style-type: none"> 55 % de votre salaire normal, jusqu'à 595 \$ par semaine³ avec un supplément pour les familles à faible revenu peut durer jusqu'à 15 semaines présentez une demande en ligne : www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-maladie/demande.html 	<ol style="list-style-type: none"> Vous aurez besoin d'une preuve médicale de votre maladie ou blessure.
Ontario au travail (OT)	<ul style="list-style-type: none"> avez besoin d'argent pour payer vos dépenses essentielles⁵ vivez en Ontario ne pouvez pas travailler ou trouver du travail, mais êtes disposé à chercher un emploi ou à suivre un programme d'emploi suggéré par votre chargé de cas d'OT⁶ 	<ul style="list-style-type: none"> recevez jusqu'à 733 \$ par mois pour une personne seule, et plus pour les familles présentez une demande en personne, par téléphone ou en ligne : www.mcscs.gov.on.ca/fr/mcscs/programs/social/apply_online.aspx 	<ol style="list-style-type: none"> Vous devrez fournir des informations sur les finances de votre ménage au gouvernement. D'autres membres adultes de votre famille qui vivent avec vous peuvent également devoir participer à un programme d'emploi.

Ces prestations étaient en place avant le COVID-19. Certaines prestations ont été modifiées en raison de la COVID-19. Pour en savoir plus sur ces programmes, visitez www.justicepasapas.ca.

CLEO est financé par :



Prestations régulières liées au revenu

	Qui est admissible	Montant et où présenter la demande	Notes
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)	<ul style="list-style-type: none"> avez besoin d'argent pour payer vos dépenses essentielles ⁷ devez avoir un handicap ou correspondre à une catégorie spécifique de personnes ⁸ vivez en Ontario avez 18 ans ou plus 	<ul style="list-style-type: none"> recevez jusqu'à 1 169 \$ par mois en tant que personne seule un supplément existe pour les familles présentez une demande en personne, par téléphone ou en ligne : www.mcass.gov.on.ca/fr/mcass/programs/social/apply_online.aspx 	<ol style="list-style-type: none"> Vous devrez fournir des renseignements au gouvernement sur vos finances. Votre handicap doit affecter votre capacité à travailler ou à prendre soin de vous. La plupart des gens doivent avoir une preuve médicale, à l'exception des personnes de 65 ans et plus qui ne bénéficient pas de la Sécurité de la vieillesse ou qui sont déjà admissibles au Régime de pension du Canada.

Ces prestations étaient en place avant le COVID-19. Certaines prestations ont été modifiées en raison de la COVID-19. Pour en savoir plus sur ces programmes, visitez www.justicepasapas.ca.

CLEO est financé par :

